

## OCTOBRE 2008 - N° 3

### **GOD SAVE THE BANK,**

*par Michel Rouger, président de l'institut PRESAJE*

**Après la chute de Lehman Brothers, le sauvetage des géants de Wall Street et la mise en place par le Trésor américain d'un gigantesque plan de défaisance, il va falloir analyser les effets du système mixte public-privé qui va encadrer la convalescence du système financier américain.**

Nous assistons à la première méga faillite financière de l'ère numérique. Son développement est opacifié, comme l'appréciation de ses conséquences, parce que les analyses partent de la fin - la défaillance - pour expliquer l'origine, alors qu'il faudrait faire l'inverse.

Au tout début, les jeunes docteurs « Folargent » de la City et de Wall Street, subjugués par la dématérialisation des titres négociables, l'ont appliquée en les numérisant, sous le vocable de titrisation. Il y a dix ans, on se régalaient du mot de « sécurisation » qui recouvrait des méthodes qui donnent aujourd'hui la nausée. Je me souviens être allé en expliquer les bienfaits à des néo-banquiers chinois, à Pékin, en 2000.

Que s'est-il passé pour qu'une telle catastrophe survienne, provoquée, comme toujours, par la conjugaison de plusieurs erreurs ?

Alors que la titrisation débutait avec précaution, dans le même temps, les grands normalisateurs et régulateurs des marchés, alertés par les faillites de l'époque, ont eu l'idée d'imposer le concept de la valeur « Market to Market ». L'intention était bonne face aux « tripotages » qui avaient été constatés dans les bilans. Il est vrai qu'on ne connaît sa perte que lorsque l'on a vendu et qu'on peut la camoufler aussi longtemps qu'on veut. Ou plus exactement qu'on peut.

C'est pourquoi le régulateur a voulu la voir apparaître en faisant valoriser les actifs à leur valeur de marché. Très bien pour la manifestation de la vérité. Mais c'était oublier la maxime millénaire qui veut que toute vérité n'est pas bonne à dire. On vient de le vérifier à grands frais avec ce premier élément qui a contribué à la catastrophe.

Le grand normalisateur bancaire ne pouvait pas laisser le comptable agir seul. Il a entrepris de renforcer les ratios prudentiels par lesquels on mettrait les aventureux hors d'état de nuire. La raison devait s'imposer. C'était oublier que comparaison par les ratios

n'est pas raison. Il est toujours facile d'y échapper grâce aux subterfuges de la technique. C'était ainsi qu'on a créé le détonateur de la catastrophe.

On avait sous la main la matière à faire exploser, la titrisation qui purgerait les bilans de leurs imperfections et qui diluerait la valeur des titres négociés après les avoir pulvérisés dans le monde entier.

On comprend mieux le besoin d'opacité qui marque cette crise depuis un an, de la part de ceux qui l'ont laissé se développer. On ne peut pas imaginer que de tels puits de science économique et financière n'aient pas vu ce qui allait se passer. Oublions, la parole est aux avocats américains, ils ont des années d'honoraires devant eux.

Heureusement, les mêmes Américains dont a vendu trop tôt la peau, comme celle de l'ours de la fable, ont retrouvé le pragmatisme qui fait leur force et leur richesse. Ils ont vite fait la différence entre les banques prudentes par obligation à l'égard de leurs clients, et les banques laissées à leurs imprudences par métier. Ils ont sacrifié Lehman Brothers, vénérable institution de l'âge de notre Crédit Lyonnais, banque prudente qui fut ruinée par ses filiales imprudentes. C'est le bon choix.

A l'inverse, ils ont sauvé l'assureur AIG, égaré dans les sables mouvants du marché des produits titrisés, par une inimaginable nationalisation. Le coup est bien joué. 75 millions de clients pour 85 milliards de dollars. C'est moins cher par tête de client que fut celui de l'abonné à Internet. Cela correspond à peu près à ce qu'a payé l'État français pour permettre au Crédit Lyonnais de conserver ses clients. Nous devrions être les derniers à nous étonner de cette solution miracle appliquée au navire amiral de l'assurance mondiale.

Conclusion : il faudrait que nous réservions nos capacités de réflexion à l'analyse des bouleversements que cette méga-faillite, ruineuse voire dramatique pour les uns, enrichissante pour les autres, ne va pas manquer de provoquer. On aboutira à de futures normes juridiques applicables à un capitalisme financier triomphant, métissé par le mixage qui est en train de s'opérer entre les intérêts privés et les intérêts étatiques.

Le droit, considéré comme l'expression d'un rapport de forces politiques à un instant donné, est en train de se transformer en rapport d'intérêts économiques dans des circonstances particulières. Jusqu'où et jusqu'à quand ?

## **De la faillite de Wall Street au nouvel âge de l'Amérique,**

*par Jacques Mistral, directeur des études économiques à l'IFRI, ancien conseiller financier à l'ambassade de France à Washington, auteur de « La troisième révolution américaine », Perrin, septembre 2008*

**A quelques semaines de la clôture de l'ère Bush, les Etats-Unis ont fait table rase d'un système qui avait propulsé Wall Street à des niveaux historiques avant de s'effondrer dans l'indignité au point de devoir son salut à l'aumône des contribuables. Avant d'imaginer le futur du capitalisme américain, regard sur un paysage dévasté.**

Quoi qu'il arrive dans les prochains mois, septembre 2008 restera une date marquante dans l'histoire financière de la planète. En quelques jours, l'Administration de George W. Bush a : premièrement, nationalisé les deux institutions de garantie des crédits immobiliers, Fannie Mae et Freddie Mac (doublant tout simplement, au passage, le montant de la dette du gouvernement fédéral) ; deuxièmement, observé sans réagir la faillite de l'une des cinq grandes banques d'investissement de Wall Street, Lehman Brothers ; troisièmement, évité, le lendemain, le même sort au premier assureur américain, AIG, en organisant son sauvetage par l'intervention de la Federal Reserve (une banque centrale au secours d'un assureur, personne n'avait jamais vu cela !) ; finalement, lancé, quelques jours plus tard, le plus important plan de sauvetage financier de l'histoire, à hauteur dit-on de 700 milliards de dollars !

Il est devenu manifeste que la crise amorcée en août 2007 est beaucoup plus profonde que ne le disaient ceux qui en faisaient une crise dite des « subprime ». En réalité, c'est bien toute l'architecture financière des dernières années aux Etats-Unis qui se trouve ébranlée. Il est frappant de constater que ces développements auxquels nous assistons depuis des mois ont un air de « déjà-vu ». Malgré tous les airs entonnés pour célébrer « l'innovation financière », ce n'est pas un paradoxe. Depuis que les marchés, le crédit, l'innovation financière existent, il y a toujours eu – comme l'avait si bien montré Charles P. Kindleberger – des périodes d'euphorie durant lesquelles les acteurs les plus talentueux et les plus audacieux jouent de l'effet de levier pour doper la rentabilité des capitaux qu'ils engagent. Les bulles, toujours et partout, se nourrissent de la facilité des conditions de crédit. La politique monétaire trop longtemps suivie par Alan Greenspan a été à cet égard l'équivalent d'une mine d'or pour Wall Street.

Un aspect frappant de l'histoire économique et financière récente est la déconnexion que l'on a observé aux Etats Unis entre la sphère financière et l'économie réelle. C'est sans doute une platitude mais on trouvera, dans l'avenir, l'une des explications de cette crise dans la croyance – parfaitement irrationnelle – des marchés dans le fait que les prix d'actifs avaient une base rationnelle tout simplement parce qu'on le croyait ainsi. Et, il y a peu de temps encore, il ne faisait pas beau temps pour ceux des commentateurs qui, comme l'auteur de ces lignes, exprimaient leurs doutes sur la complexité des montages financiers, l'envolée apparemment sans fin des prix, qu'il s'agisse de l'immobilier ou des titres financiers, le « report des risques vers ceux les mieux à même de les porter » (!), l'opacité de structures financières ad-hoc et non régulées. Combien

de fois n'a-t-on pas entendu la rengaine « le marché sait mieux que quiconque ce qu'est le bon prix » ? D'où la confiance arrogante, outre-Atlantique, dans les vertus de l'autorégulation et un mépris affiché à l'encontre des mises en garde répétées concernant la bulle financière.

Ce qu'a indubitablement réussi à faire « le marché » depuis une dizaine d'années, c'est d'enrichir ceux qui en ont maîtrisé le potentiel. Comme cela est maintenant assez connu, la croissance américaine n'a bénéficié, depuis le milieu des années 90, qu'à une toute petite fraction de la population ; le salaire médian, lui, est resté stagnant. Comme l'a bien montré Benjamin Friedman dans « The Moral Consequences of Economic Growth », ce partage inéquitable des fruits de la croissance a des effets délétères sur le corps social. Ce n'est pas que les Américains soient particulièrement sensibles aux inégalités, loin de là, chacun espère s'enrichir, ou, à défaut, c'est un espoir pour les enfants. Tant mieux, entend-on dire, si l'économie est prospère et si ceux qui réussissent en sont récompensés. Encore faut-il que ceux qui travaillent dur et mènent une vie honnête aient un brevet d'accès à la classe moyenne : voilà ce qui, au même titre que l'apple pie, est « quintessentiellement » américain. Mais aujourd'hui, l'Amérique est devenue, suivant le titre d'un ouvrage récent d'un journaliste du Wall Street Journal, le « Richistan » ! En bref, la classe moyenne, qui constitue véritablement l'idéal social de l'Amérique, est en péril.

Depuis trente ans, les gouvernements et les experts ont agi au sein du paradigme associé, pour simplifier, aux noms de Milton Friedman et Ronald Reagan. Mais en avril 2008, Paul Volcker, resté célèbre pour avoir, principalement sous les présidences Reagan, gagné la bataille contre l'inflation, a commenté la situation actuelle en disant : « aussi brillant qu'ait été l'édifice financier que nous avons connu, il n'a tout simplement pas réussi le test du marché ». Tout ce trouble financier aussi bien que social a déjà, et aura encore, des conséquences politiques importantes : la montée du populisme et les tentations protectionnistes, manifestes dans la campagne présidentielle américaine, en sont un symptôme plus que préoccupant. Le contexte actuel préfigure-t-il donc une période de réengagement de l'Etat ?

Au delà de son intervention financière massive, l'un des points centraux sera la question de la régulation. Ce que nous avons appris depuis cinquante ans, c'est que l'économie mixte est un subtil dosage dans l'emploi de règles dont on voit la nécessité mais qui peuvent vite avoir un côté paralysant. Raguram Rajan, ancien chef économiste du FMI, reconnaît dans un ouvrage récent, « Saving Capitalism from the Capitalists », que cette ligne de crête est étroite, d'où l'instabilité intrinsèque, dit-il, d'un capitalisme pur et dur. En tout cas, le développement de la crise du crédit montre, par comparaison avec des épisodes précédents comme celles des Savings and Loans ou de LTCM, que nous ne traversons pas seulement une crise de marché. La crise, cette fois, porte sur l'encadrement du marché : la qualité de l'information financière, les procédures de gestion du risque, le gouvernement d'entreprise( !), voilà où ont été les défaillances, aggravées par un ensemble d'incitations perverses sur la formation des revenus dans le monde financier. C'est là qu'il faut rechercher l'origine des turbulences actuelles, c'est là le chantier auquel il faudra s'attaquer lorsque les interventions d'urgence qui se

succèdent cet automne auront permis de retrouver des mers moins agitées.

## **Les Français, le travail et la protection sociale : le bilan du « Grenelle de l'insertion »,**

*par Julien Damon, professeur associé à Sciences-Po (cycle d'urbanisme), rapporteur général du Grenelle de l'insertion*

**On a beaucoup parlé cet automne des modalités de lancement du RSA, le revenu de solidarité active. En attendant d'y voir plus clair dans son fonctionnement et dans son financement, le moment est venu de prendre un peu de recul et de revenir sur les enjeux du très large chantier de l'insertion. Un dossier qui concerne de près ou de loin 3,5 millions de personnes en France, soit 13% de la population active.**

L'idée d'un « Grenelle de l'insertion », sur le modèle du « Grenelle de l'environnement », a été lancée par le Président de la République au début de l'automne 2007. Le travail s'est déroulé jusqu'au printemps 2008. Ce Grenelle s'est formellement tenu le 27 mai dernier (40 ans exactement après les célèbres « accords de Grenelle »). Il en est ressorti une « feuille de route » précisant le contenu et le calendrier de la mise en œuvre des recommandations. Celles-ci connaissent leurs premières traductions concrètes dans le projet de loi « généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion » adopté en Conseil des ministres le 3 septembre 2008.

La période pendant laquelle s'est déroulé cet épisode de concertation approfondie se caractérisait par la coïncidence de cinq dynamiques de transformation : l'expérimentation du revenu de solidarité active (RSA) ; la réforme de la formation professionnelle ; la réforme du service public de l'emploi ; la révision générale des politiques publiques en matière d'emploi et d'insertion ; les réflexions et inflexions autour de l'inclusion active et de la « flexi-sécurité ».

Les travaux du Grenelle ont d'abord permis de proposer un cadrage et un calibrage des politiques publiques qui, dans le domaine de l'« insertion », s'étendent, se structurent et se diversifient depuis une trentaine d'années. Combien de personnes sont concernées ? Quelles sont les dépenses qui en relèvent ? Tout dépend ce que l'on considère être les politiques d'insertion.

Envisager l'insertion de manière restrictive, c'est limiter les politiques et, partant, les populations concernées, aux cas les plus prononcés d'exclusion sociale. A ce titre, envisager la réforme des politiques d'insertion, c'est se cantonner à un pan singulier et réduit des politiques sociales.

À l'inverse, envisager l'insertion de manière très étendue, c'est considérer l'insertion comme une notion centrale de la protection sociale, affectant tous les secteurs

d'intervention. A ce titre, la réforme des politiques d'insertion suppose celle de l'ensemble des politiques d'emploi et de protection sociale.

Le choix a été fait de s'intéresser à l'insertion professionnelle. Les populations de chômeurs indemnisés et celles qui bénéficient de minima sociaux compensant l'absence de revenus d'activité (RMI, ASS, API) sont bien connues. Cependant, la population des personnes éloignées de l'emploi est globalement plus difficile à quantifier. On peut considérer tous les individus suivant un parcours dans des dispositifs d'accompagnement et d'insertion socioprofessionnelle. On aboutit de la sorte à un total de 3,5 millions de personnes, soit environ 13 % de la population active. Dit plus nettement, un actif sur huit relève actuellement des politiques d'insertion, entendues dans un sens relativement large.

Une enquête originale, menée dans le cadre du Grenelle, cherchait à connaître la part des Français passés par l'un au moins des dispositifs d'insertion. Les résultats montrent que le chômage concerne ou a concerné directement une personne sur deux au cours de sa carrière. Ils permettent également de dire qu'une personne sur cinq est ou a été dans un dispositif d'insertion. Ces proportions renseignent sur l'importance de la question, qui ne se résume en rien à un segment marginalisé de la population.

Avec cette acception large, il apparaît que l'insertion professionnelle, loin d'être un segment marginal de l'action publique, mobilise 19 milliards d'euros de crédits publics.

Naturellement, une telle ampleur amène à s'interroger. N'y a-t-il pas des redondances ? Les instruments sont-ils véritablement efficaces ? Une mesure comme le RSA changera-t-elle la donne ? Est-il possible de simplifier un système à la complexité inouïe ? Ces questions sont plus que pertinentes... Reste qu'il y a deux manières de lire les conclusions et les propositions de ce Grenelle. Soit on les juge timides et inadaptées, incapables de produire une véritable révolution pour une stratégie efficace de retour à l'emploi. Soit on se satisfait du pas à pas, comme avec le cas du RSA (au-delà des controverses sur son financement), et on note cet incontestable progrès qui est de considérer que le travail doit en tous sens primer, en termes de revenus et de dignité. Les deux lectures sont légitimes...

La leçon générale est que l'observation et l'évaluation des politiques publiques conduisent systématiquement à ce constat des verres à moitié pleins et à moitié vides. Il faudra donc encore beaucoup de volonté pour réformer complètement un système qui – tout le monde s'accorde sur ce point – est à bout de souffle.

## **Nouveau cycle, nouveau style, nouvelle croissance,**

**par Jacques Barraux, ancien directeur de la rédaction du quotidien « Les Echos »**

**La crise financière obscurcit l'horizon à court terme. Mais au-delà, un nouveau cycle de croissance mondiale se dessine. Sans cesse annoncée, la relève du modèle fordiste va maintenant entrer dans les faits. Les peuples le réclament au Nord comme au Sud. Le temps est venu pour les entreprises de se préparer aux innovations de rupture.**

Après un cycle économique tiré par la frénésie financière, aurons-nous la bonne surprise d'un nouveau cycle poussé par l'investissement industriel ? Le pire n'est jamais sûr. En cet automne propice à la destruction des idoles, rien ne dit que le retour à un meilleur arrimage de l'économie réelle à l'économie virtuelle n'aura pas plus d'effet sur la conjoncture mondiale que la contraction du crédit pour cause de convalescence des marchés financiers. Les lendemains de crise ne se passent jamais comme le prédisent les Cassandre. Or nous voici en présence d'une singulière contradiction entre les déterminants respectifs du « temps court » et du « temps long » de l'économie. A court terme, c'est l'accablement. Mais au-delà des spasmes du moment, le monde va connaître une entrée revigorante dans le « dur » du XXIème siècle.

D'abord il y a l'envie de changer d'air. Il est perceptible aux Etats-Unis où la présidence Bush s'achève dans un climat lugubre de reniement contraint et forcé aux fondamentaux de la doctrine néo-conservatrice d'Etat minimum. Le balancier est irrésistiblement reparti au centre. Le futur occupant de la Maison Blanche – qu'il soit démocrate ou républicain – aura des comptes à rendre à une classe moyenne devenue, malgré elle, la créancière de Wall Street. Le centre, cela veut dire un parfum de New Deal, un retour à l'empirisme en matière de politique économique et un regain d'attention aux difficultés du « made in America ». Difficultés pour General Motors mais pas pour les industriels étrangers qui sont convaincus, comme Toyota, de l'irrésistible attractivité des investissements aux Etats-Unis. La mondialisation du « manufacturing » évolue sans cesse. Les flux d'investissement s'ajustent en temps réel depuis que l'on sait concevoir et fabriquer un Boeing prêt à voler à partir d'un écran d'ordinateur. Depuis plusieurs mois déjà, dans la sphère des grands patrons de l'industrie mondiale, et sans considération pour la crise financière, la tendance est au rééquilibrage des investissements de production entre la Chine, l'Europe de l'Est et le sol américain, premier marché du monde.

L'explication ? La certitude qu'à terme l'économie va rebondir, avec le maintien d'un dollar compétitif et les aides puissantes accordées aux bâtisseurs d'usines par les Etats de la fédération. Près de 600 millions de dollars sur un investissement de 1 milliard pour Volkswagen dans le Tennessee. Plus de 800 millions d'aides à la création d'une aciérie de ThyssenKrupp en Alabama. L'Amérique de George Bush prêchait le libéralisme mais l'appliquait de manière sélective. Le prochain locataire de la Maison Blanche va s'engouffrer dans la brèche.

## Changement de modèle

Qu'entend-on par « entrer dans le dur » du XXIème siècle ? Il arrive aujourd'hui ce que l'on avait pu observer au début du XXème siècle : la coïncidence du démarrage simultané de plusieurs cycles politiques, économiques, technologiques et sociétaux. Le dernier siècle avait vraiment démarré avec le plébiscite populaire en faveur de la Ford T et l'échange de leadership mondial entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Tout indique aujourd'hui que le tombeau du XXème siècle est désormais scellé. La carte géopolitique du monde s'apprête à évoluer sous l'effet d'un réajustement des rapports entre l'Amérique et les puissances concurrentes. La révolution numérique commence à peine à produire ses effets radicaux sur le travail, l'école, l'hôpital, la maison, l'entreprise ou le service public. Et le débat s'ouvre enfin sur la définition de ce que pourrait être la relève de la civilisation du « fordisme ».

Le nouveau cycle économique n'est pas la conséquence de la déconfiture de quelques banques d'investissement et de la crise de confiance qui tétanise la sphère financière. Il faut remonter plus loin dans le temps. L'épuisement du cycle de l'immobilier s'annonçait bien avant la crise des subprimes. Depuis le dégonflement de la bulle Internet de 2002, les entreprises se sont plus volontiers consacrées à la réduction de leurs coûts et au redéploiement géographique de leurs outils de production qu'à la compréhension des nouvelles attentes de leurs clients, qu'ils soient de l'hémisphère Nord ou de l'hémisphère Sud. Dans ses grandes lignes, l'offre mondiale de 2008 repose sur les mêmes bases que celle des années 80-90. Les états-majors industriels prennent aujourd'hui conscience d'un déséquilibre croissant entre l'offre et la demande de consommateurs aux profils psychologiques et sociologiques profondément modifiés. En dépit de la sophistication croissante des outils de marketing, les entreprises ont tardé à tirer les conséquences des changements sensibles dans les goûts, les mœurs, la culture, les comportements et les moyens financiers des clientèles réparties dans les différentes parties du monde.

Le modèle de production et de consommation né au lendemain de la dernière guerre mondiale avait longtemps créé plus de richesses qu'il n'en détruisait. Ce temps est révolu et une nouvelle génération de créateurs et d'entrepreneurs l'a compris. Dans l'hémisphère Nord, l'aspiration à un nouvel art de vivre et la condamnation des atteintes à la nature ont depuis longtemps débordé le cercle des élites de grandes villes et des militants de la croissance verte. Dans l'hémisphère Sud, les nouvelles classes moyennes ne vont bientôt plus se satisfaire de plaquer artificiellement un modèle de consommation voué à l'obsolescence et qui négligeait leur marquage identitaire. La mobilisation des masses va peser sur l'orientation des marchés. Cela ne peut qu'inciter les entreprises à reprendre la course à l'innovation. « Découvrir, c'est voir la même chose que les autres et penser autrement » disait naguère un Prix Nobel de médecine. Les innovations de rupture jaillissent souvent dans les périodes de doute et de désarroi.

L'avenir de la planète inquiète ceux qui voient se développer les forces de haine. Raison de plus pour donner leur chance aux artisans capables de « réenchanter le monde ».



## **La révolution juridique : remettre le droit au service des citoyens,**

*par Thomas Cassuto, vice-président du tribunal de grande instance de Nanterre, en charge de l'instruction*

**La machine à produire des lois s'est emballée en France au cours des vingt dernières années. La complexité des problèmes de notre société appelle en outre des solutions de plus en plus souvent multidisciplinaires. Pour un magistrat, la révolution juridique, c'est dès lors la capacité à dégager au quotidien des solutions simples, efficaces et lisibles.**

Depuis deux décennies au moins, nous sommes témoins de l'inflation législative, de l'explosion normative. Ce phénomène qui affecte nécessairement les relations entre les acteurs sociaux est diversement commenté dans ses aspects ponctuels sous l'angle du progrès ou du réformisme. Mais il est unanimement critiqué dans sa globalité. L'adage « trop de droit tue le droit » est mis en avant autant par les anti-réformateurs que par les réformateurs qui craignent de voir leurs projets tomber dans les oubliettes plus rapidement qu'il n'a fallu pour les concevoir, pire, de voir leurs réformes rester lettre morte.

Incontestablement, la machine normative s'est emballée. Elle a engendré les mécanismes d'une spirale infernale sous la forme, par exemple, de la technique de l'évaluation et de la révision programmée des textes dont le principe est formalisé au coeur même d'un nouveau dispositif. Ce mécanisme que l'on trouve par exemple dans les lois bioéthiques de 1994 trouve ses limites dans la difficulté de planifier et de mener à terme la révision programmée dans le texte dans un délai fixé, 5 ans en l'occurrence.

Mais pour le citoyen, l'usager, le justiciable ou le professionnel du droit, un tel mouvement engendre des contraintes fortes. Le principe « nul n'est censé ignorer la loi » reste théoriquement vrai, notamment grâce à Internet et ses sites institutionnels et privés qui mettent à disposition textes adoptés, versions consolidées, jurisprudence thématique et commentaires de spécialistes. L'équilibre semble préservé.

La difficulté majeure, nous la rencontrons à deux niveaux : dans la prévisibilité du droit qui se trouve affectée par l'accélération des réformes et les revirements de jurisprudence qui les anticipent ou les suivent ; dans l'élaboration de solutions multidisciplinaires qui restent lisibles pour les non-érudits comme d'ailleurs pour les spécialistes qui parfois y perdent leur latin.

A cette occasion, il sera loisible de repenser une véritable simplification du droit, d'accomplir des pauses législatives et de remettre le droit au service des citoyens plutôt que d'en faire l'objet d'un monopole jalousement gardé de ceux qui font de la réforme un fonds de commerce à part entière.

Loin des discours académiques, la vraie révolution juridique, c'est la nécessité de pouvoir dégager au quotidien, dans un contexte multidisciplinaire, des solutions simples, efficaces et lisibles à partir de fondements juridiques émanant de branches du

droit multiples. Faire du droit une source de plus-value et non pas un fardeau dans l'activité économique. Si le législateur a de plus en plus de mal à préserver la cohérence des textes entre eux et la pérennité des principes fondamentaux dans leur caractère général, les praticiens doivent relever le défi de la synthèse au service du chef d'usine, du directeur d'hôpital, du responsable d'une collectivité publique, du salarié, du président d'association ou, plus généralement, du citoyen soumis à des bouleversements quotidiens de son environnement.

### **Après les JO de Pékin : déclin ou décliv pour le sport français ?,**

*par François Leccia, directeur de l'Institut Sport & Management (IS&M) de Grenoble, Ecole de Management*

*et Alain Arvin-Bérod, philosophe, expert auprès de l'IS&M, membre de l'International Society of Olympic Historians (ISOH)*

**L'heure du bilan est maintenant venue avec en perspective les prochains Jeux de Londres. Dans une France convaincue de la nécessité de se réformer en profondeur, le sport est appelé lui aussi à évoluer rapidement pour éviter les accumulations de déceptions, que ce soit en nombre de médaillés d'or ou en termes de probabilités d'organisations d'événements majeurs dans notre pays.**

La fête s'est terminée comme elle avait commencé : dans la magie. Le choix du CIO de confier à l'Empire du Milieu l'organisation des J.O s'est révélé être un succès et un pari réussi pour développer des relations durables avec la Chine. Certaines nations sont confrontées à une réalité moins gratifiante avec la sanction des performances succédant à la fiction de leurs espérances. Ainsi la France a connu une nouvelle alerte qui s'inscrit dans la continuité des résultats en baisse depuis les J.O de Sydney (2000). La lucidité est nécessaire au redressement du sport français face à cette lente érosion. En effet, si le total des médailles obtenues par la France aux J.O de Pékin correspond aux attentes exprimées par les dirigeants (sportifs et politiques) entre 30 et 40, la place occupée au classement des nations confirme un nouveau recul dans le concert olympique. La France est ainsi passée en douze ans de la 5ème place aux JO d'Atlanta de 1996 à la 10ème en 2008 ! Sans revenir sur l'analyse précise discipline par discipline, il est utile d'en rappeler les tendances « lourdes » : absence des sports collectifs à l'exception remarquable du hand-ball, faible pourcentage des femmes chez les médaillés et déceptions en série dans des sports « historiques » comme le judo, l'équitation et l'athlétisme par exemple. On notera que l'Italie et l'Allemagne demeurent stables quand la Grande Bretagne atteint le pied du podium . Ces résultats doivent conduire à s'interroger sereinement sur l'efficacité d'un modèle français qui s'essouffle.

### **Un visa pour Londres ?**

La référence au seul classement des J.O est-elle la marque d'un patriotisme daté ? Ou traduit-elle des enjeux qualifiés de commerciaux, censés faire abstraction des sacro

saintes valeurs sportives ? Sur ce terrain, notre pays a aussi quelque retard. Au pays de Coubertin et de Didon, il ne s'est trouvée aucune ville (grande ou moyenne) candidate pour les « Jeux olympiques de la Jeunesse ». Cette initiative du CIO chère au président Jacques Rogge est destinée à conjuguer dans la jeunesse (14-18 ans) le sport avec le plaisir sans obsession de la performance et à épauler les efforts des Etats pour la protection sanitaire (lutte contre l'obésité entre autres). Athènes, Bangkok, Debrecen (Hongrie), Ciudad Guatemala, Kuala Lumpur, Moscou, Poznan, Turin et Singapour (vainqueur) n'avaient pas boudé ces nouveaux jeux éminemment coubertiniens... La prochaine tenue des Jeux de la Francophonie en 2009 à Beyrouth serait une chance de concrétiser l'aspiration euro-méditerranéenne par le sport. Et, the last but not the least, la présence française (dirigeants et athlètes) dans le concert sportif mondial hors les Jeux souffre d'un déficit d'influence dans les cénacles fédéraux internationaux et au CIO, parlement mondial du sport. La première médaille d'or française (Steeve Guénot en lutte) s'offre à ce titre comme un oracle : comme l'expliquait Didier Favori, ancien lutteur et consultant à France Télévisions, cette médaille a été obtenue avec les ingrédients classiques de l'humilité et du travail mais aussi avec celui qui nous fait généralement tant défaut en France, à savoir notre capacité à nous ouvrir sur le monde, à aller vers les autres, pour apprendre...

### **Pour une nouvelle gouvernance**

Le modèle sportif français s'est longtemps identifié au face à face Etat-Mouvement sportif dans une déclinaison de la mission de service public où les acteurs économiques devaient présenter patte blanche pour être tolérés. Au plan international, la survie du haut niveau et des JO a pu s'opérer grâce aux recours à la professionnalisation dans les années 1980, dont une part des revenus est redistribuée à la « Solidarité olympique » pour les Comités olympiques nationaux, dont le nôtre. En France, l'adaptation du modèle sportif à la réalité économique demeure timide et explique en partie son décalage avec nos concurrents européens. La demande sportive se diversifie et la répartition classique des missions entre le secteur public (collectivités locales essentiellement), l'associatif (clubs) et le privé (économie) est aujourd'hui figée dans une représentation plus idéologique que pragmatique. Si le parc des équipements sportifs a été le fruit des collectivités territoriales, il n'est plus possible d'envisager leur seul investissement pour rénover et construire des arènes susceptibles d'accueillir des compétitions internationales, tant en natation, en athlétisme, en football qu'en cyclisme par exemple. Les stades réalisés en Grande Bretagne, Allemagne, Italie notamment sont désormais des pôles commerciaux associant sport, activités économiques et loisirs dont la convivialité est reconnue, y compris pour contribuer à la lutte contre les violences. L'apport des partenaires privés s'évalue aussi dans la lutte anti dopage : le scandale du Tour de France a montré que l'organisateur de l'épreuve, une entreprise (ASO), était compétent pour lutter et exclure les tricheurs quand le représentant fédéral mondial de la discipline (Union Cycliste Internationale) privilégiait son seul leadership au détriment de la déontologie... Le cadre « Public-associatif-privé » qui structure le sport français a besoin d'un déclic pour renouveler le modèle national, libérer le sport et permettre aux partenaires privés prêts à viser plus haut de participer à son management. Cette nouvelle gouvernance exige professionnalisation et ouverture de son capital tant humain que

matériel. La Conférence nationale du sport français prévue à l'automne au CNOSF ne pourra faire l'économie de la remise en perspective d'un modèle et d'une culture aux relents par trop passésistes dont Pékin a affiché la fragilité à la face du monde.

### **Le jeu vidéo comme modèle de société : le cas saisissant de « Spore »,**

*par Luc Fayard, journaliste, chroniqueur high-tech sur Radio Classique, ancien directeur de la rédaction de 01 Informatique*

**Apparemment, ce n'est qu'un jeu. En fait, c'est la préfiguration de ce qui attend la société toute entière, dès lors que les mondes du réel et du virtuel s'interpénètrent chaque jour un peu plus. Pour les informaticiens comme pour les sociologues et les psychologues, le lancement cet automne d'un jeu baptisé « Spore » annonce une nouvelle manifestation – radicale – des effets de la révolution numérique.**

Les jeux de stratégie constituent depuis longtemps un bon support pour les théories de management et les modèles économiques. Décider ou gérer, après tout, tient souvent du pari. Devenus numériques, ces jeux offrent en outre tous les atouts de la modélisation. Dassault, par exemple, explique volontiers comment l'univers virtuel « Second Life » permet d'inventer plus facilement de nouveaux produits et s'appuie finalement sur les mêmes règles que « Catia », son logiciel ultra-sophistiqué de conception assisté par ordinateur. Quand « Catia » aide à créer un nouvel avion Falcon sans aucun prototype physique, le premier modèle construit est à la fois le premier qui vole et le premier vendu. Et, dans le public, plus personne ne s'étonne que ce premier modèle physique qui n'a jamais été testé décolle et vole sans problème ! Non seulement les coûts de développement ont été considérablement réduits, mais la fiabilité a été augmentée.

Avec le dernier jeu vidéo qui débarque sur la planète, « Spore », une étape de plus est franchie : les jeux comme celui-là pourraient constituer le socle d'un modèle complet de société numérique. Il rassemble en effet les principales tendances actuelles du comportement humain, individuel et social, dans la création et dans l'échange, rien que cela ! Et comme il est le produit de l'imagination de Will Wright, l'homme qui a inventé les « Sims », déjà surnommé à l'époque non pas « jeu vidéo » mais « simulateur de vie sociale », on sent se dessiner une grande ambition derrière ce projet.

D'abord, un peu d'explication : « Spore » est un jeu de stratégie sur ordinateur et Internet, où vous, le joueur, vous n'êtes pas tout à fait n'importe qui puisque vous êtes...Dieu, ou le Grand Créateur, comme vous voulez. C'est-à-dire que vous êtes le créateur, l'auteur tout puissant de personnages virtuels : les « Créatures ». Vous les inventez ex nihilo dès la première cellule biologique. Puis vous les faites évoluer en définissant vous-même des règles de développement para-darwiniennes et d'interaction sociale.

Le tout se déroule sur fond de territoire vierge, celui d'après le Big Bang évidemment, et ce paysage va se peupler peu à peu, grâce à vous et aux autres joueurs. Il va même

s'étendre aux autres planètes. « Spore » est ainsi déjà un formidable outil individuel de création, d'innovation et d'interaction. Partir de zéro, il n'y a rien de mieux pour stimuler l'imagination.

Autre caractéristique : les personnages créés par les joueurs peuvent être partagés à travers une encyclopédie virtuelle, « Sporepedia », qui fonctionne à l'image de « Wikipedia », l'encyclopédie collaborative sur Internet où chacun peut apporter sa contribution. Les personnages les mieux notés entrent dans la bibliothèque, les plus mal notés sont rayés des listes. Voilà une belle application d'un travail collaboratif et d'un modèle de type réseau social, comme « Facebook », où les internautes n'hésitent pas à partager des données parfois très personnelles, à condition qu'en échange, ils aient le sentiment de recevoir un service personnalisé. Les sociologues y voient l'ambivalence d'un deal gagnant-gagnant et d'un mélange objectif-subjectif.

Résultat : tout est possible dans « Spore », y compris les débordements, et l'on parle déjà de créatures étrangement phalliques ou menaçantes. Avant même que le jeu n'ait pris son envol, se pose la question de son contrôle et de ses limites, une fois de plus, comme pour toute utilisation d'Internet qui prend de l'ampleur rapidement.

Le numérique et le réseau ajoutant les dimensions paradoxales de temps immédiat et d'espace infini aux différents axes du jeu (création, échange, réseau social), nous voilà en face d'un nouveau modèle qui débordera vite le simple cadre du loisir pour envahir les territoires de l'économie et de la société.

Les vrais joueurs, les accros, les « hard gamers » se disent déçus par les faibles possibilités du jeu et c'est normal : il s'agit davantage de créer que de jouer. On peut prédire sans grand risque de se tromper l'utilisation de « Spore » pour inventer des nouveaux produits, réaliser des sondages, tester des usages et des comportements, de nouveaux médias, de nouveaux loisirs, etc. Comme pour « Second Life », un système monétaire viendra probablement se greffer sur cet univers, et alors s'affronteront comme dans la vie réelle les différentes influences, valeurs et morales des « joueurs » situés du bon et du mauvais côté de la force. Car il y a évidemment du bon et du mauvais dans cette affaire et dans ce qu'elle laisse présager.

Le bon, c'est le formidable « booster » de l'innovation qu'offrent des technologies de l'information démocratisées, de plus en plus puissantes dans leurs fonctions et de plus en plus simples dans leur usage. Le bon, c'est la rapidité et l'efficacité, l'agilité pour employer un terme à la mode, qui caractérisent l'économie numérique, déjà libérée des contraintes de temps et d'espace et de plus en plus affranchie des phases de prototypage physique. Après « Spore », on ne créera sans doute plus jamais de nouveaux produits comme avant : au lieu d'être issus d'une chaîne linéaire recherche-développement-marketing-test-production, ils seront pré-testés par des communautés, sortiront en version bêta, seront peaufinés au fur et à mesure, personnalisés jusqu'au dernier moment avant la livraison. Une pratique déjà répandue dans des productions purement virtuelles (le logiciel par exemple) mais qui touchera bientôt toute l'économie.

Le mauvais, c'est la tentation d'aller trop vite vers des conclusions naïves. Comme d'ériger ces modèles de rupture appuyés sur la convergence numérisation-globalisation (très bien résumés dans le livre « La terre est plate » de Thomas Friedman) en voie royale de l'évolution de l'économie et de la société. Les débats sont encore très nombreux. Par exemple, est-ce la quantité de contributeurs qui garantit la qualité du résultat ? Ou encore : si tout le monde pense la même chose au même moment, où est l'innovation ? S'il faut modérer les débats, qui nomme et modère les modérateurs ? Le Web, via notamment les blogs et les forums, reste lui aussi paradoxal : on y côtoie l'inédit et le farfelu, mais aussi le copier-coller sans vergogne des idées, ce qui lui donne une fâcheuse tendance à devenir la version planétaire du café du commerce. « Spore » en donnant la primauté à la création individuelle et à la mise en commun d'innovations intellectuelles va peut-être enfin contrer ces tendances négatives. C'est tout le mal qu'on lui souhaite.

## **PRES@JE.COM**

Une publication de l'association PRESAJE  
(Prospective, Recherche et Etudes Sociétales Appliquées à la Justice et à l'Economie)  
Siège social : 2 avenue Hoche 75008 Paris - Courrier : 30 rue Claude Lorrain 75016 Paris  
Tél. 01 46 51 12 21 - E-mail : [contact@presaje.com](mailto:contact@presaje.com) - [www.presaje.com](http://www.presaje.com)  
Directeur de la publication : Michel Rouger